

Sujet : [INTERNET] Parc éolien dit « des Champeaux » - Nesle-la-Reposte et Les Essarts-le-Vicomte

De : >

Date : 10/07/2023 à 03:51

Pour : "ddt-participations-public@marne.gouv.fr" <ddt-participations-public@marne.gouv.fr>

Copie à : "neslelareposte.mairie@orange.fr" <neslelareposte.mairie@orange.fr>

À l'attention de Monsieur Alain Jaquinet, ingénieur en chef de la fonction publique territoriale retraité, commissaire-enquêteur

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je vous adresse ce courriel dans le cadre de **l'enquête publique relative au projet de parc éolien dit « des Champeaux »** sur le territoire des communes de Nesle-la-Reposte et de Les Essarts-le-Vicomte.

Je réside une partie de l'année à Nesle-la-Reposte, commune où mon époux et moi-même possédons une maison. Nesle-la-Reposte est par ailleurs la résidence principale de mon époux et nous comptons nous y installer de manière permanente dans un futur proche. J'aime cette partie de la Brie champenoise, pour ses bois – notamment la forêt domaniale de la Traconne –, son patrimoine et ses habitants.

J'ai appris avec consternation le projet de parc éolien dit « des Champeaux ». Ce projet encerclerait un peu plus le village, accentuant la tendance actuelle dans le Sézannais et le Sud/Sud-Ouest marnais aux paysages saturés de ces monstres de plus de 150 mètres de hauteur (le projet prévoit des machines de 184 mètres...) ! Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que depuis le début ce projet s'est développé contre la volonté des habitants. Une consultation municipale réalisée le 21 novembre 2021 a ainsi recueilli 77% de voix « contre » ce projet.-

Si l'on compte les éoliennes en service, celles autorisées et celles en instruction, nous arrivons au chiffre invraisemblable de 1576 éoliennes dans notre département, lesquelles feraient de la Marne le département de France le plus saturé en éoliennes !

La transition vers les énergies renouvelables est certes nécessaire, mais cet énorme chantier national ne peut se faire sans plan d'aménagement du territoire et sans considération des communes et habitants concernés. Or, quand on voit de quelle façon désordonnée sont implantées les éoliennes, nous sommes clairement ici face un problème d'aménagement du territoire et à un dénigrement des populations concernées par ces aménagements. Vous avez-vous-même reconnu, Monsieur, lors de la rencontre du mardi 6 juin dernier en mairie de Nesle-la-Reposte, à laquelle j'ai pu assister, que chaque projet de parc éolien était appréhendé isolément, sans prise en compte des projets éoliens existants, autorisés ou en cours d'instruction, c'est-à-dire sans prise en compte des territoires.

Le principe d'égalité sur lequel notre République s'est fondée il y a plus de 200 ans est dans notre cas tout simplement oublié : **les habitants de la Marne ne sont pas égaux face au développement de l'éolien**, il suffit de regarder les départements voisins, franciliens par exemple, ou encore de ceux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

En outre, le parc éolien dit « des Champeaux » occasionnerait les nuisances suivantes (quelque peu passées sous silence ou minimisées par le porteur de projet) :

- **des nuisances sonores**, du fait du bruit aérodynamique du vent dans les pales des éoliennes (il est possible de se faire une idée des nuisances occasionnées sur la commune même de Nesle-la-Reposte, où nous pouvons profiter d'un bruit semblable à celui un moteur d'avion lors de grands vents, avec les trois turbines déjà installées) ;
- **une saturation visuelle**, car si le projet dit « des Champeaux » venait à se réaliser, nous serions à plus d'une éolienne par kilomètre carré (soit 35 fois la moyenne nationale) ;
- et surtout **des nuisances environnementales**.

L'éolien dégrade les habitats naturels et menace la biodiversité. Or, notre petite commune présente un environnement naturel fort riche. La forêt de la Traconne comprend ainsi une ZNIEFF de type 1 et est particulièrement riche en chiroptères. Nesle-la-Reposte se situe par ailleurs dans un secteur de la Marne constituant un couloir migratoire.

Alors même que nous sommes face à un effondrement de la biodiversité (voir le récent rapport « Planète vivante » publié par le Fonds mondial pour la nature (WWF) le 13 octobre 2022, qui fait état d'un déclin de 69% des

populations d'oiseaux, de poissons, de mammifères et de reptiles en moins de cinquante ans), il me paraît inconcevable et même obscène de vouloir impacter davantage l'avifaune et les chauve-souris qui peuplent la zone concernée, car elles seront impactées si ce projet venait à se faire !

Le dossier présenté minimise pourtant l'impact sur la faune. Ainsi, le passage d'éoliennes de 150 mètres de hauteur à 184 mètres au prétexte des recommandations de la DREAL relatives à la garde au sol pour les chauves-souris est malhonnête. Le modèle d'éoliennes qui a été retenu n'a que 29 mètres de garde au sol, alors que la DREAL recommande de 30 à 40 mètres, et le rotor est 20% plus grand et plus haut de 30 mètres, ce qui sera nuira davantage aux chauves-souris volant haut (comme la Noctule commune et la Noctule de Leister, dont les populations sont en fort déclin). Faut-il rappeler que les chauves-souris de France sont protégées par la loi du 10 juillet 1976 !

Par ailleurs, ajouté aux éoliennes déjà présentes aux alentours, ce projet éolien viendrait renforcer l'effet barrière qui perturbe les migrations d'oiseaux tels que les grues cendrées et les cigognes.

Enfin, le parc éolien dit « des Champeaux » aurait **un fort impact sur le patrimoine culturel** de la commune et de ses alentours, entre Brie et Champagne. De par mon activité professionnelle je ne peux que m'opposer à un tel projet.

Le porteur de projet a une vision stérile et obsolète de l'environnement paysager et patrimonial, de son attrait et de sa mise en valeur. Il minimise **l'histoire et le patrimoine de Nesle-la-Reposte**, faisant fi de ses paysages boisés, son patrimoine bâti, notamment les ruines de l'abbaye bénédictine (église abbatiale inscrite au titre des Monuments historiques et logis abbatial), ses deux lavoirs, ses moulins, et la fontaine Saint-Blanchard. Notre commune a même remporté le concours du Plus Grand Musée de France mené en région Grand-Est par la Sauvegarde de l'Art français en 2022, ce qui permettra de restaurer la belle Vierge au chardonneret et le gisant conservés dans l'église paroissiale.

Cette ignorance de la part du porteur de projet se transforme même en argument (considérant que nous n'avons rien de particulier sur le plan patrimonial et touristique et que ce projet éolien n'aura donc aucun impact), alors même que plusieurs mises en valeur du patrimoine communal existent déjà et que d'autres sont en cours.

Je mentionnerai à titre personnel que notre maison, comme d'autres dans le village, est caractéristique du patrimoine rural de la Brie champenoise. À ce titre, elle a fait l'objet de démonstrations pédagogiques (charpente et maçonnerie traditionnelle), avec le concours de la délégation départementale de l'association Maisons paysannes de France, et elle recevra sous peu le label de la Fondation du Patrimoine suite aux travaux de restauration que nous avons effectués.

Notre petite commune est belle, ses habitants en prennent soin et valorisent son riche patrimoine à l'échelle locale, départementale et régionale. Prétendre le contraire et ignorer l'impact que ce projet éolien aurait sur notre patrimoine est, à mon sens, plus que du mépris.

Vous l'aurez compris, pour toutes ces raisons je m'oppose au parc éolien dit « des Champeaux ».

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération.

New York, NY 10028